



CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PONTIAC

LITCHFIELD

**Projet de règlement numéro 269-2021 abrogeant et remplaçant le règlement numéro 210-2015 édictant le règlement de contrôle intérimaire visant à réglementer les usages de l'ancien corridor ferroviaire du Canadien National traversant les municipalités de Bristol, de Clarendon, de Litchfield et de Portage-du-Fort**

### **Rapport de consultation publique**

La période de réception des commentaires s'est déroulée du 17 décembre 2020 au 10 janvier 2021. 22 commentaires ont été reçus. Ce rapport a été présenté au conseil de la Municipalité régionale de comté de Pontiac lors du comité plénier du 13 janvier 2021 et a été déposé lors de la séance du conseil du 20 janvier 2021.

#### **Bruit**

Les résidents de Pontiac Station sont préoccupés par le bruit en raison du volume élevé de circulation prévu des motoneiges et des VTT ainsi que des systèmes d'échappement et de silencieux modifiés pour certaines motoneiges et certains VTT. Impact négatif sur la qualité de vie des résidents vivant à proximité de la piste. Un contournement de Pontiac Station est demandé.

#### **Sécurité**

Préoccupations de sécurité concernant le non-respect par les motoneiges et les VTT des panneaux d'arrêt (chemin de Pontiac Station et traverse de la piste), ainsi que la vitesse élevée sur les chemins locaux et la piste. Lorsqu'ils sortent des sentiers, les usagers s'exposent à des obstacles inconnus qui peuvent entraîner des blessures. Des ambulances ont été appelées par le passé.

### **Stationnement**

Des problèmes de stationnement existent sur le chemin de Pontiac Station où les gens peuvent garer leurs camionnettes et leurs remorques pour accéder à la piste, ce qui pose des problèmes de sécurité incendie (les camions d'incendie utilisent l'eau de la rivière des Outaouais en cas d'incendie) et de circulation (il n'y a pas de zone de virage au bout du chemin de Pontiac Station). Il est demandé que le règlement municipal sur le stationnement interdise le stationnement sur le chemin de Pontiac Station et que des zones soient identifiées pour le stationnement et l'accès à la piste. Il est également demandé que l'utilisation de véhicules hors route sur le chemin de Pontiac Station soit interdite par règlement municipal.

### **Empiètement sur les propriétés et déchets**

Il y a de l'inquiétude concernant les VTT qui utilisent les chemins privés et qui causent des dommages aux propriétés privées. Certains utilisateurs de véhicules hors route enlèvent leurs pare-étincelles, ce qui pose un problème de sécurité incendie. Les utilisateurs de véhicules hors route ne gardent pas toujours leurs déchets avec eux.

### **Sûreté**

Il y a des préoccupations en matière de sûreté pour les résidents de Pontiac Station en raison de la visibilité par les utilisateurs de véhicules hors route que certaines habitations sont inhabitées pendant l'hiver (vol et vandalisme). La valeur des logements pourrait diminuer.

### **Biodiversité**

Les impacts sur la faune, la flore et les habitats constituent des préoccupations (mortalité, fragmentation de l'habitat) des gens et de Conservation de la nature Canada.

### **Utilisations non motorisées et utilisation des motoneiges uniquement**

Certaines personnes préféreraient que la piste soit utilisée à des fins non motorisées (marche, vélo, ski de fond et raquettes). D'autres proposent de n'autoriser que l'utilisation de la motoneige afin d'atténuer les nuisances.

### **Fermes**

Les traverses d'agriculteurs, du bétail et de l'équipement représentent des enjeux de sécurité dus au manque de visibilité à certains endroits (les buissons nuisent à la visibilité). Les VTT circulant sur les terres agricoles détruisent parfois les champs et les cultures.

### **Responsabilité civile, entretien, réglementation et application de la réglementation**

Certaines personnes s'inquiètent de la responsabilité civile, ainsi que de l'entretien de la piste. De nombreuses plaintes sont attendues en raison de l'utilisation illégale de la piste ou du non-respect de la réglementation. Il est demandé de mettre en œuvre la réglementation et de la faire respecter.

### **Signalisation**

Une signalisation adéquate est demandée, y compris des panneaux pour les traverses des agriculteurs.

### **Évaluation et atténuation des risques**

La réalisation d'une étude de faisabilité est suggérée afin d'évaluer et d'atténuer les risques. Le recrutement d'un consultant est également suggéré afin de déterminer quelques options pour la gouvernance et la gestion de la piste.

#### **Définitions des véhicules hors route**

Il est suggéré que les véhicules hors route soient mieux définis dans le règlement.

#### **Durée de la période de réception des commentaires**

Certaines personnes ont mentionné que la période de réception des commentaires n'était pas assez longue.